

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE GYMNASTIQUE



REGLEMENT SUR LE PROGRAMME D'ÉVALUATION DES JUGES (PEJ) anciennement "système Fairbrother" ET SUR SON APPLICATION

1. Introduction

Le PEJ sert d'outil pour vérifier l'objectivité des juges durant la compétition, à analyser les juges après la compétition (contrôle post-compétition) et à effectuer une évaluation globale des juges durant le cycle par les CT respectifs. Le contrôle post-compétition permet de récompenser les «excellents» juges et d'avertir ou sanctionner les juges «insatisfaisants».

Le PEJ est utilisé dans les compétitions suivantes (art. 4.11.4.1 du RT): JO, JOJ, Jeux Mondiaux, Championnats du monde, Jeux du Commonwealth, Jeux asiatiques, Jeux africains, Jeux européens, Jeux panaméricains et Jeux universitaires où l'utilisation d'IRCOS est obligatoire.

2. Facteurs d'échelle

Les facteurs d'échelle doivent être fixés par le CT et proposés au CE pour approbation au début de chaque cycle, une fois que le CdP aura été terminé et publié. Si les facteurs d'échelle doivent rester inchangés durant tout le cycle, ils peuvent être ajustés après les premiers CM du cycle sur approbation par le CE.

Les facteurs d'échelle peuvent être différents pour chaque discipline.

3. Evaluation des juges pendant la compétition

L'évaluation des juges pendant la compétition sert à analyser et à contrôler le travail des juges en temps réel. Cet outil peut être utilisé pendant la compétition par le président du jury supérieur. Il est également mis à disposition du jury d'appel, du Président de la FIG et du secrétaire général de la FIG.

Un contrôle durant la compétition est effectué en exécution et en artistique en tenant compte de toutes les notes disponibles (jury E, juges de référence, superviseur/s). Les deux notes les plus basses et les deux notes les plus élevées sont éliminées. La moyenne des notes restantes sert à établir la note de contrôle.

Swiss Timing fournit également aux CT les vidéos IRCOS et le PEJ, quotidiennement ou au terme de chaque session de compétition. Les juges sont évalués tout au long de la compétition.

L'évaluation des juges menées pendant la compétition prend en compte:

- **ART:**
Difficulté: note des superviseurs
Exécution: toutes les notes disponibles du panel des juges et des juges de référence
Les deux notes les plus basses et les deux notes les plus élevées sont éliminées.
La moyenne des notes restantes sert à établir la note de contrôle.
- **GR:**
Difficulté et exécution: toutes les notes disponibles du panel des juges, des juges de référence et du/des superviseur(s). Les deux notes les plus basses et les deux notes les plus élevées sont éliminées. La moyenne des notes restantes sert à établir la note de contrôle.
- **TRA:**
Difficulté: note finale
Exécution: toutes les déductions par élément disponibles du panel des juges et du/des superviseur(s). Les deux déductions les plus basses et les deux les plus élevées par élément sont éliminées. La médiane des déductions restantes sert à établir la note de contrôle par élément. Afin de contrôler les notes biaisées, le PEJ additionne toutes les déductions de chaque élément de chaque juge et il compare cette note totale avec la note totale résultant de la note totale obtenue à partir de la note médiane.
- **ACRO:**
Difficulté: note finale
Artistique et exécution: toutes les notes disponibles du panel des juges, des juges de référence et du/des superviseur(s). Les deux notes les plus basses et les deux notes les plus élevées sont éliminées. La moyenne des notes restantes sert à établir la note de contrôle.
- **AER:**
Difficulté ; pas de contrôle. La note des 2 juges D et du JA est définitive.
Artistique et exécution: toutes les notes disponibles du panel des juges, des juges de référence et du/des superviseur(s). Les deux notes les plus basses et les deux notes les plus élevées sont éliminées. La moyenne des notes restantes sert à établir la note de contrôle.

(voir également l'Annexe au Code de pointage qui comprend les trois documents suivants: 1) Règlement régissant les tâches du jury supérieur et des superviseurs lors des compétitions FIG ainsi que celles du jury d'appel et organe de contrôle de la compétition 2) Règlement des juges de référence 3) Règlement d'utilisation d'IRCOS).

4. Contrôle post-compétition

Le contrôle post-compétition sert à établir des notes d'expert servant de juste comparaison avec les notes des juges. Les juges peuvent ainsi être évalués sur la base la plus juste possible.

L'évaluation post-compétition s'appuie sur la note d'expert fournie par le CT. Les membres du CT évaluent chaque exercice individuellement. L'analyse post-compétition peut se dérouler en formant des sous-groupes si nécessaires.

En cas de divergence considérable entre les membres du CT, l'exercice est jugé une nouvelle fois et discuté en détail afin d'arriver à un accord sur la note d'expert.

Lors de l'analyse post-compétition, les membres du CT ne sont pas autorisés à juger la même composante de la note (exécution, difficulté, artistique par exemple) que lors de la compétition.

Pour les exercices non évalués lors de l'analyse post-compétition, la note de contrôle durant la compétition est utilisée pour évaluer les juges lors de l'évaluation finale des juges.

Le programme PEJ attribue automatiquement aux juges les cinq mentions suivantes: excellent, très bien, bien, faible et insatisfaisant.

Le programme fait également apparaître les jugements biaisés dans un rapport spécifique sur la base des critères suivants: petit, moyen, grand et très grand.

Les jugements identifiés dans le rapport spécifique comme largement et très largement biaisés entraînent automatiquement l'octroi au juge de la mention insatisfaisant. Les jugements légèrement et moyennement biaisés doivent être vérifiés par le CT concerné. Si ce dernier confirme le jugement biaisé, la mention du juge en question est corrigée à la main par le CT et remplacée par la mention faible ou insatisfaisant.

5. Tâches des comités techniques

Exigences minimales concernant les exercices à analyser post-compétition, après les Championnats du monde, par le CT respectif (ou par un groupe d'experts désignés soit par le CT soit par le Bureau présidentiel le cas échéant):

Gymnastique artistique

- les 30 meilleurs gymnastes du C-I (toutes les notes du classement du concours général)
- les 10 meilleurs gymnastes par engin du C-I
- les 6 meilleurs gymnastes du C-II (toutes les notes)
- tous les finalistes du C-III (toutes les notes)
- les 6 meilleures équipes du C-IV (toutes les notes)

Gymnastique rythmique

- les gymnastes classées 5-12 du C-I (toutes les notes)
 - Aux CM de l'année précédant les JO: gymnastes classes 10-40 du C-I (toutes les notes)
- les 6 meilleures gymnastes du C-II (toutes les notes)
 - Aux CM de l'année précédant les JO: toutes les gymnastes du C-II (toutes les notes)
- toutes les finalistes du C-III (toutes les notes)
- les 16 meilleurs ensembles à 5 engins et les 16 meilleurs ensembles à 3+2 engins du C-I (toutes les notes)
- tous les ensembles du C-III (toutes les notes)

Gymnastique au trampoline

Concours individuel hommes et femmes

- les 30 meilleurs gymnastes des qualifications (2 exercices)
- les 12 meilleurs gymnastes après les demi-finales
- tous les finalistes

Concours par équipes

- tous les exercices de la finale par équipes

Concours synchronisé hommes et femmes

- les 12 meilleurs gymnastes issus des qualifications
- tous les finalistes

Tumbling hommes et femmes

- les 12 meilleurs gymnastes issus des qualifications
- tous les finalistes

Concours par équipes

- tous les exercices de la finale par équipes

Double mini trampoline hommes et femmes

- les 12 meilleurs gymnastes issus des qualifications
- tous les finalistes

Concours par équipes

- tous les exercices de la finale par équipes

Gymnastique acrobatique

- tous les exercices classés 5-12 des qualifications
- les 5 meilleurs exercices des finales

Gymnastique aérobic

- tous les exercices classés 5-12 des qualifications
- les 5 meilleurs exercices des finales

L'analyse du CT s'impose en outre dans les cas suivants:

- les notes sont largement hétérogènes ou des écarts de 0,5 point, voire plus, apparaissent entre toutes les notes comptant (exemple: 8,2 8,2 8,9 8,8 8,8)
- les notes révèlent une grande déviation entre le jury et les superviseurs (0,5 point, voire plus)
- les notes révèlent une grande déviation entre le jury et la note de référence (0,5 point, voire plus) et
- les notes où la note de référence s'applique pendant la compétition.

Il est entendu qu'en plus des exigences minimales mentionnées ci-dessus, chaque TC peut analyser autant d'exercices supplémentaires à sa discrétion, s'il le juge nécessaire.

L'analyse post-compétition des CM doit se dérouler comme suit:

ART, GR et TRA: les CT doivent rester sur place jusqu'à deux jours supplémentaires afin de terminer l'analyse post-compétition.

ACRO et AER: les CT doivent effectuer l'analyse post-compétition durant une réunion du CT à convoquer dans un délai de 30 jours après les CM.

JO, JOJ et Jeux Mondiaux: les CT doivent effectuer l'analyse post-compétition durant les Jeux ou lors d'une réunion du CT à convoquer dans un délai de 30 jours après la manifestation.

Pour ce qui est des autres compétitions, et à condition que le PEJ soit disponible, les différents CT analysent le PEJ effectué durant la compétition lors de la réunion du CT suivant la compétition et ils recommandent des récompenses ou sanctions possibles conformément au Règlement général des juges.

Aux JO, JOJ, Jeux Mondiaux et CM, chaque juge reçoit un tableau résumé de son évaluation individuelle établi lors de l'analyse post-compétition.

6. Evaluation globale des juges sur tout le cycle

L'évaluation du travail des juges sur un cycle olympique sert à récompenser les juges ayant reçu la mention «excellent» au terme du cycle olympique et à octroyer, en fonction de leur niveau de qualification (excellent, très bien et bien), des privilèges d'accès aux cours intercontinentaux et internationaux de juges, et des exemptions d'examens. Elle permet également un surclassement éventuel comme stipulé dans le Règlement général des juges.

Le présente règlement a été mis à jour et approuvé par le CE en octobre 2012. La dernière mise à jour a été faite par le EC en mai 2015.

FEDERATION INTERNATIONALE DE GYMNASTIQUE



Prof. Bruno GRANDI,
Président



André F.GUEISBUHLER,
Secrétaire général